

Le masculin polémique : contre-argumentaire historique sur le *e* féminin et les noms de métiers

Sophie Piron

Number 15, Spring 2022

Regards linguistiques sur les mots polémiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1111707ar>

DOI: <https://doi.org/10.17118/11143/19986>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions de l'Université de Sherbrooke (ÉDUS)

ISSN

2369-6761 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Piron, S. (2022). Le masculin polémique : contre-argumentaire historique sur le *e* féminin et les noms de métiers. *Circula*, (15), 203–232.
<https://doi.org/10.17118/11143/19986>

Article abstract

The paper is devoted to the thesis of the masculinization of French, deployed by Éliane Viennot. This thesis states that literate men in the middle of the 17th century knowingly modified French to reduce the presence of the feminine grammatical gender. This historical argument partly legitimizes contemporary inclusive writing. In this respect, this study does not focus on a polemical word, but on the polemical gender that masculine has become in French-speaking societies. The aim is to provide a historical counter-argument to two analyzes proposed in the thesis of masculinization, namely the question of the feminine *e* in poetry in the 16th century and the feminine for the names of professions in the 17th century. In the light of the history of grammar, of lexicography and of language, the study refutes the thesis of masculinization in the case of the two phenomena discussed.

© Sophie Piron, 2022



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



TITRE: LE MASCULIN POLÉMIQUE : CONTRE-ARGUMENTAIRE HISTORIQUE SUR LE *LE* FÉMININ ET LES NOMS DE MÉTIERS

AUTEUR: SOPHIE PIRON (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL)

REVUE: *CIRCULA*, NUMÉRO 15 : *REGARDS LINGUISTIQUES SUR LES MOTS POLÉMIQUES*

DIRECTRICES: GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES) ET NADINE VINCENT (UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE)

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHEBROOKE

ANNÉE: 2022

PAGES: 203 - 232

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/19986](http://hdl.handle.net/11143/19986)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/19986](https://doi.org/10.17118/11143/19986)

Le masculin polémique : contre-argumentaire historique sur le e féminin et les noms de métiers

Sophie Piron, Université du Québec à Montréal
piron.sophie@uqam.ca

Résumé : Cet article est consacré à la thèse de la masculinisation du français, déployée par Éliane Viennot. Cette thèse soutient que des hommes lettrés au milieu du XVII^e siècle ont sciemment modifié le français pour y diminuer la présence du genre grammatical féminin. Cet argumentaire historique légitime en partie l'écriture inclusive contemporaine. À cet égard, la présente étude ne porte pas sur un mot polémique, mais sur le genre polémique qu'est devenu le masculin dans les sociétés francophones. L'objectif est d'apporter un contre-argumentaire historique à deux analyses proposées dans la thèse de la masculinisation, à savoir la question du e féminin en poésie au XVI^e siècle et le féminin des noms de métiers au XVII^e siècle. À la lueur de l'histoire de la grammaire, de la lexicographie et de la langue, l'étude réfute la thèse de la masculinisation dans le cas des deux phénomènes discutés.

Mots-clés : Masculinisation, féminisation, e féminin, noms de métiers, histoire du français, grammaire historique, lexicographie historique

Abstract: The paper is devoted to the thesis of the masculinization of French, deployed by Éliane Viennot. This thesis states that literate men in the middle of the 17th century knowingly modified French to reduce the presence of the feminine grammatical gender. This historical argument partly legitimizes contemporary inclusive writing. In this respect, this study does not focus on a polemical word, but on the polemical gender that masculine has become in French-speaking societies. The aim is to provide a historical counter-argument to two analyzes proposed in the thesis of masculinization, namely the question of the feminine e in poetry in the 16th century and the feminine for the names of professions in the 17th century. In the light of the history of grammar, of lexicography and of language, the study refutes the thesis of masculinization in the case of the two phenomena discussed.

Keywords: Masculinization, feminization, feminine e, names of professions, history of French, historical grammaticography, historical lexicography

1. Introduction

Nous assistons dans la francophonie à une volonté de reconnaissance de la place des femmes dans la société et, corollairement, à une demande de leur visibilité dans la langue (Fagard et Le Tallec, 2021). Le mouvement est généralisé puisqu'il touche aussi l'anglais (Mignot, 2019), l'allemand (Hergenhan, 2020), le suédois (Le Bouteillec, 2020), le portugais brésilien (Paz, Pelúcio et Borba, 2020), etc. La visibilité linguistique des femmes se fraye une place dans les mentalités contemporaines en s'appuyant sur une évolution réalisée en français essentiellement entre la fin des années 1970 et 2015. Au cours de cette période, les autorités linguistiques francophones ont formulé des avis officiels sur la féminisation des titres et fonctions (en particulier, Québec, 1979, 1981, 2015) et produit des guides lexicaux présentant les appellations féminines officielles, sous forme de règles morphologiques ou de listes de noms, souvent additionnées de lignes directrices pour la rédaction : au Québec (Office de la langue française, 1986 ; Office québécois de la langue française, s. d.), en Belgique (Communauté française de Belgique, 1993 ; Dister et Moreau, 2014), en France (Becquer *et al.*, 1999) et en Suisse (Moreau, 2001). La féminisation s'inscrit ici essentiellement sur le plan lexical et concerne la désignation des femmes.

Depuis lors, il est devenu normal d'utiliser des noms de professions, de métiers, de titres, etc. au féminin lorsqu'il s'agit de désigner une femme. Si ces pratiques suscitent encore quelques remous, ceux-ci sont plutôt confinés au choix de la forme féminine (*une auteure* ou *autrice*, voir notamment Labrosse, 2019 ; Pilote et Montreuil, 2020) qu'à l'utilisation même du féminin, hormis quelques batailles d'arrière-garde, l'Académie française ne s'étant résolue à la féminisation que tout récemment dans un rapport d'ailleurs adopté à une large majorité et non à l'unanimité (Académie française, 2019).

L'évolution vers une utilisation systématique du féminin lorsqu'il s'agit de désigner une femme a conduit à des revendications linguistiques plus profondes selon lesquelles le genre grammatical devrait toujours être le reflet du sexe lorsqu'il s'agit de désigner un être humain. Dans cette perspective, la langue est envisagée comme un miroir de la réalité. La revendication est d'ordre identitaire et a mené des personnes non binaires à se sentir lésées par la binarité que renferme la répartition entre masculin et féminin, les deux seuls genres morphologiques du système français (voir à ce sujet la proposition du pronom *iel* et les débats qu'il suscite : Lalonde, 2021 ; Goudreault, 2021). Par ailleurs, cette conception mimétique de la langue (spécifiquement, du genre grammatical) à l'égard de la réalité (en l'occurrence, la réalité biologique ou ressentie) s'est doublée d'une vision essentialiste. Le genre grammatical – une catégorie linguistique – est ainsi peu à peu devenu dans l'esprit de beaucoup de francophones un attribut définitoire qui associe de manière univoque et irrévocable le masculin aux hommes et le féminin aux femmes.

Certains usages du genre grammatical ont alors basculé. Ils sont désormais suspects et considérés comme ne reproduisant pas adéquatement la réalité. Ainsi, l'utilisation du masculin dans des

contextes où il doit être interprété comme référant à des ensembles mixtes (par exemple, « le gouvernement veut aider les agriculteurs ») est devenue emblématique d'une remise en question interprétative.

Le débat a pris de l'ampleur en raison d'une idéologie qui gagne de plus en plus de terrain dans les sociétés occidentales. Cette idéologie repose sur l'éveil des consciences à des rapports de force sociétaux entre dominants et dominés (Fourest, 2020 ; Perrineau, 2020 ; Piron, 2021). Les dominations pointées du doigt peuvent être d'ordres divers. Au rang des oppressions décriées figurent, en particulier, celles issues de la race (notamment, DiAngelo, 2020) et du genre (ainsi, Baudino, 2018). La dénonciation de rapports de force genrés s'est immiscée dans la langue (notamment, Viennot, 2018 ; Galibert, 2018 ; Loison, Perrier et Noûs, 2020) et vise certains usages du genre grammatical. À ce titre, le masculin générique (aussi dit *genre/emploi englobant, neutre ou non marqué*) est interprété comme l'indice d'une domination qui doit être dénoncée et éradiquée. La domination sociale serait en décalque dans la langue.

La position selon laquelle le masculin serait inadéquat à représenter un ensemble d'hommes et de femmes s'est inscrite dans l'actualité du grand public en France à la rentrée 2017 avec la parution d'un ouvrage scolaire destiné à des enfants de huit ans. Le manuel *Questionner le monde* respecte ainsi les règles de l'écriture inclusive énoncées dans le *Guide pratique* du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) (2016) et fait usage du point abrégatif : « Les agriculteur.rice.s au fil du temps » (Le Callennec et François, 2017 : 36).

Le débat, virulent, s'est très vite propagé à toute la francophonie du Nord (France, Belgique, Luxembourg, Suisse et Québec). Il se poursuit depuis lors. Les articles d'actualité et les lettres ouvertes se succèdent dans la presse, où il s'agit tantôt d'exposer le débat et les opinions des deux camps (Epicum et de Marcilly, 2017 ; Champagne, 2017 ; Caillou, 2017 ; Develay, 2021), tantôt de justifier ou de présenter les nouvelles formes d'écriture et leur propagation dans la société (Mercier, 2018 ; Pech, 2018 ; Bernaerts, 2019 ; Nadeau, 2020 ; Bernard, 2020 ; Larochelle, 2021), tantôt enfin de s'y opposer (Moreau, 2017 ; Fairon *et al.*, 2018 ; Grinshpun *et al.*, 2020 ; Muller, 2021). Plusieurs ouvrages ont également paru sur le sujet. Ils s'adressent habituellement à un public intéressé et plutôt cultivé, mais pas pour autant spécialiste. Parmi ces publications, certaines militent pour les nouvelles formes d'écriture et l'idéologie qui leur est sous-jacente (Zaccour et Lessard, 2017 ; Lessard et Zaccour, 2018 ; Baudino, 2018 ; Galibert, 2018 ; Chiflet et Deveaux, 2019), tandis que d'autres s'y opposent en argumentant contre l'idéologie qui sous-tend la dénonciation du genre masculin, mais ces publications visent un public davantage cultivé, voire spécialisé (Szlamowicz, 2018 ; Manesse et Siouffi, 2019 ; Magniont, 2020 ; Charaudeau, 2021).

Le débat occupe beaucoup le grand public. Celui-ci se nourrit des publications qui lui sont destinées. Parmi celles-ci se trouvent celles d'Éliane Viennot, qui diffuse, depuis 2014 au moins, sa thèse de la masculinisation du français au XVII^e siècle. L'autrice intervient dans de nombreux colloques et ouvrages collectifs. Ses travaux constituent une référence – malheureuse et inappropriée, comme

nous allons le montrer – dans la mesure où ils servent souvent d'appui (explicite, ou implicite pour qui connaît son argumentaire) au discours sur l'inclusivisme linguistique en francophonie. Viennot est ainsi citée jusque dans le *Guide pratique* du HCE (2016), où s'efface d'ailleurs la frontière avec la publicisation de ses ouvrages. En Suisse, sur le site officiel de l'Université de Neuchâtel (s. d.), la section *Langage en tous genres* promeut la rédaction non discriminatoire. Sur la page *Argument historique* se trouvent les idées avancées par Viennot, hissées au rang de savoir commun puisqu'il n'y a pas de référence à ses travaux, mais on trouve surtout une vidéo (d'environ deux heures) de l'autrice, « Féminiser la langue française ou revenir sur sa masculinisation ». Nous nous bornons à ces deux exemples, mais l'influence de cette chercheuse est profonde dans le camp des tenants de l'écriture inclusive. Par ailleurs, dans le camp adverse, les linguistes qui critiquent les postulats épistémologiques sous-tendant l'écriture inclusive citent également assez souvent Viennot (Charaudeau, 2019 ; van Raemdonck, 2019 ; Rastier, 2021 ; Manesse, 2021 ; Grinshpun, 2021, 2022).

Au vu de cette présence incontournable, l'étude que nous proposons ici est consacrée à la thèse de la masculinisation du français, telle que la déploie Viennot. À cet égard, le présent article ne porte pas sur un mot polémique, mais bien sur le genre polémique qu'est devenu le masculin dans les sociétés francophones. L'objectif de notre étude est de montrer les erreurs d'analyse et d'interprétation linguistiques que commet Viennot (2017). D'autres que nous ont déjà souligné les failles épistémologiques de cette thèse et pointent une « tromperie » (Manesse, 2022 : 171), des « analyses extravagantes » (Manesse, 2021 : 76) et « une déchéance de la rationalité linguistique » (Neveu, 2021 : 18).

L'analyse linguistique des assertions qu'on trouve dans les ouvrages de Viennot est sans appel : outre les confusions et la puérité des démonstrations, on note des revendications idéologiques fondées sur des approximations historiques, de fausses corrélations entre grammaire et structure sociale [...], des affirmations non vérifiées qui ne sont pas fondées sur des corpus et qui se trouvent réfutées par la recherche, des anachronismes inacceptables, des contre-sens grammaticaux et historiques. (Grinshpun, 2021 : 133)

Le masculin grammatical dans le système de la langue fait l'objet d'analyses historiques erronées qu'on fait gober à l'opinion, laquelle ignore tout de l'histoire de la langue [...]. (Manesse, 2022 : 170-171)

Le présent article résume d'abord la thèse avancée par Viennot et décrit la rhétorique employée. Il répond ensuite précisément à l'argumentaire développé sur deux thèmes, le *e* féminin et les noms de métiers. Notre étude a pour spécificité de tenter de contrer les arguments et interprétations de Viennot (2017). Par conséquent, pour des raisons d'espace, il ne nous sera pas possible de traiter ici les autres volets envisagés par la thèse de la masculinisation. Nous nous y attellerons dans d'autres publications. Grinshpun (2021) poursuit le même objectif que nous, mais traite de l'ensemble des arguments, et aboutit aux mêmes conclusions.

2. La thèse de la masculinisation du français

Une nouvelle orientation des recherches sur le genre linguistique en français a été imprimée par les travaux de Viennot, d'abord avec ses recherches sur la place des femmes dans la société française (Viennot, 2006, 2008, 2016, 2020), mais surtout lorsque ses travaux connaissent un écho inégalé dans le grand public grâce à la publication de son ouvrage *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* (2014, réédité en 2017). Dans ce livre, Viennot – spécialiste de l'histoire des femmes et de l'histoire de la littérature à la Renaissance, militante féministe dont les travaux portent sur les relations de pouvoir entre les sexes au travers des siècles – propose une analyse qui, dans beaucoup de ses volets, se déplace dans deux champs disciplinaires en linguistique : l'histoire de la langue française (en tant que système linguistique) et l'histoire de la grammaire (en tant qu'histoire des idées linguistiques exposées dans les grammaires au fil des siècles).

Viennot affirme que la langue française porte en elle un sexisme (c'est-à-dire une discrimination fondée sur le sexe, en l'occurrence à l'égard des femmes) qui lui a été imposé – non sans violence – par des hommes lettrés et l'Académie française à partir du milieu du XVII^e siècle. Ces hommes auraient transformé la langue à leur avantage, ils auraient procédé à un interventionnisme linguistique que Viennot (2017 : 11) nomme *la masculinisation du français*. En filigrane, la masculinisation peut donc être définie comme suit : un processus délibéré conduit par des hommes qui a consisté à augmenter l'importance qualitative et quantitative du genre grammatical masculin au détriment du genre grammatical féminin, avec l'objectif de dénier aux femmes une place tant dans la société que dans la langue. Selon cette thèse, les transformations enclenchées à partir du XVII^e siècle auraient ainsi porté essentiellement sur huit éléments et phénomènes linguistiques qui montreraient, chacun, une attaque à l'encontre du féminin dans la langue : les rimes masculines/féminines en poésie (-é, -ée), les noms de métiers/fonctions/statuts (*une poétesse, une autrice*, etc.), la répartition en genre des noms inanimés (*un/une caprice, un/une art*, etc.), l'accord de proximité (*le cœur et la bouche ouverte¹/ouverts à des louanges*), l'accord des participes présents (*une femme aimante/aimant son mari*), l'accord du pronom en fonction attributive (*je suis votre mère : je la/le suis*), l'accord du participe passé employé seul en position prénominale (*exceptée/excepté votre tendresse*) et l'accord d'adjectifs adverbialisés (*toute/tout entière*).

Le processus de masculinisation aurait sommairement commencé au milieu du XVI^e siècle pour les questions touchant à la poétique, mais se serait véritablement déployé à partir du milieu du XVII^e siècle et aurait nécessité plus de deux siècles pour aboutir pleinement. La thèse repose en filigrane sur l'idée d'une égalité édénique, sinon au moins sur un équilibre entre les deux genres grammaticaux

1. L'accord de proximité impliquait un accord au singulier. L'exemple est de Vaugelas (1647 : 85).

avant le milieu du XVII^e siècle². Auraient alors eu lieu une confiscation symbolique du genre féminin et une valorisation démesurée du genre masculin. La thèse fournit ainsi une explication genrée, populiste et complotiste à des changements linguistiques.

La chercheuse qualifie ce processus d'« entreprise de masculinisation de la langue » (Viennot, 2017 : 102) qui a nécessité « une violence imposée à la langue française par ceux qui ont entrepris de la modifier pour qu'elle témoigne de la “plus grande noblesse du sexe masculin” et pour qu'elle la renforce » (Viennot, 2017 : 101). Il a donc fallu, d'après Viennot, des réformes profondes du français et une immense énergie parce que la masculinisation du français a dû faire face à de nombreuses résistances. Ainsi, Viennot (2016) s'attaque à l'œuvre de l'Académie française. Sur ce point, Viennot (2018) reprend les arguments de 2014/2017, en insistant sur « les infléchissements masculinistes » et l'« interventionnisme » (Viennot, 2018 : 42-43) de lettrés au premier rang desquels figurent des académiciens et des grammairiens depuis Malherbe, Vaugelas, Dupleix jusqu'à Bescherelle, en passant par Beauzée.

3. La rhétorique de l'argumentaire

Le livre de Viennot (2017) étant écrit pour le grand public, l'argumentaire exploite une rhétorique qui s'écarte profondément des principes rédactionnels adoptés par le monde de la recherche. L'ouvrage déploie ainsi tournures péjoratives, ironie, registre familier, vocabulaire guerrier, registre de la victimisation, sexualisation, complotisme social mais aussi linguistique.

Il est possible que les petits soldats du « Divin » lui [Malherbe] aient attribué plus tard des avis qu'il n'avait pas formulés, ou avait seulement ébauchés, pour mieux faire passer leur propre marchandise. (Viennot, 2017 : 38)

« *Minuit* est-il masculin ou féminin ? », se demande gravement une quinzaine de membres de l'Académie française en 1674, à l'occasion d'une séance de travail consacrée au *Dictionnaire*. » (Viennot, 2017 : 84)

Quant à Bescherelle, il pousse le bouchon un peu loin [...]. (Viennot, 2017 : 67-68)

Il est donc plus nécessaire que jamais, pour la forteresse assiégée, de développer des discours légitimant la partition des territoires et la répartition inégale des pouvoirs. (Viennot, 2017 : 44)

2. « Elle [la langue française] est même remarquablement outillée pour respecter l'égalité des sexes – sans doute en raison de la longue période durant laquelle elle s'est formée, quand le rapport de force entre eux était plus équilibré qu'il ne l'est devenu par la suite. » (Viennot, 2017 : 129) « Aucune offensive n'a toutefois lieu au cours de cette période [XVI^e siècle] contre la répartition usuelle des féminins et des masculins qui caractérise la langue française depuis si longtemps et de manière si massive : ni en ce qui concerne le lexique, ni en ce qui concerne les accords. » (Viennot, 2017 : 15)

Les points évoqués dans les pages qui précèdent [noms de métier, pronoms, etc.] sont loin d'être les seuls à avoir offert un terrain à la progression de la domination masculine. (Viennot, 2017 : 89)

Du coup, on a nommé [...] *e masculin* le *e* correspondant au son *é* – qu'on se met parallèlement à doter d'un accent (tant il est vrai, sans doute, que l'homme se caractérise par un petit quelque chose en plus, qui monte quand il est dur). (Viennot, 2017 : 18)

Cette présence longue et continue de femmes au pouvoir a perturbé de diverses manières le scénario masculiniste que la France semblait devoir suivre au sortir de la guerre de Cent Ans. (Viennot, 2017 : 28)

Bien souvent, ils [des linguistes] cherchent à faire régner, là aussi, « l'ordre du genre ». [...] question de verser dans le genre masculin un certain nombre de mots féminins terminés par des sons « durs », sans se priver de pousser quelques masculins « mols » dans l'autre camp. (Viennot, 2017 : 83)

La rhétorique de l'argumentaire laisse malheureusement présager un traitement des données qui s'éloigne, lui aussi, des codes en usage dans le monde de la recherche.

4. Les sons masculins et féminins

Au XVI^e siècle, les traités de poétique théorisent une répartition des sons en masculins et féminins. Viennot fustige ces concepts et les caractéristiques que les traités attribuent aux sons ainsi répartis. Il s'agirait là, selon elle, de la première offensive menée par l'entreprise de masculinisation linguistique. Au XVI^e siècle, il se dit que les sons masculins sont durs et pleins tandis que les féminins sont doux et, par conséquent, ne comptent pas autant que les masculins, voire pas du tout, dans le nombre de syllabes d'un vers. La thèse de la masculinisation voit là uniquement des « réflexions où la misogynie transparaît fréquemment » (Viennot, 2017 : 18). Elle pose une grille de lecture sociale et genrée sur le fait linguistique, allant même jusqu'à proposer que la codification poétique du milieu du XVI^e siècle – par l'alternance qu'elle prône de rimes masculines et féminines – « traduit l'idéal hétérosexuel des rapports humains » (Viennot, 2017 : 19). Dans les sections suivantes, nous analysons et contextualisons cette question des sons masculins et féminins en confrontant nos sources avec celles relevées par Viennot.

4.1. La faiblesse du **e** féminin

Les grammaires ne classent pas tous les sons en masculins et féminins, mais uniquement les prononciations du *e*. En revanche, en poésie, les rimes sont dites soit masculines soit féminines sur la base d'un seul critère, l'absence ou la présence d'un *e* féminin. Ainsi, *aimé* et *parti* portent en eux des

rimes masculines, tandis qu'*aimée* porte une rime féminine. Nous convenons que la théorisation poétique et linguistique que proposent les lettrés des XVI^e et XVII^e siècles est teintée par les idées reçues de l'époque sur les hommes et les femmes. Toute réflexion s'inscrit dans son époque. Ainsi les définitions du son e masculin insistent-elles sur son caractère viril et plein, tandis que le e féminin est faible et bref. Ces considérations se trouvent tant dans des traités de poétique (Sebillet, 1548) que dans les premiers ouvrages de typographie (Dolet, 1540) et de grammaire (Maupas, 1607 ; Mauger, 1653). Il est également vrai que Sebillet (1548), que cite Viennot, est celui dont les propos sont ouvertement misogynes, mais c'est aussi celui qui semble le seul à autant s'engager dans cette voie.

La masculine [prolation du e, c'est-à-dire *prononciation*] est nommée ainsi, pource que, é, masculin a le son plus virile, plus robuste, & plus fort sonnante. [...] L'autre prononciation de ceste letre, e, est feminine : c'est a dire de peu de son, & sans vehemence. (Dolet, 1540 : 27-29)

Prononçant, aimée, desestimée, tu sens bien le plein son du premier é masculin en la syllabe, mé : & le mol & flac son du second é féminin en la syllabe dernière, e : Lequel [...] tombant en la fin du vers [...] le fait plus long d'une syllabe n'estât pour rien contée, nō plus que les femmes en guerres & autres importants affaires, pour la mollesse de cest é féminin. (Sebillet, 1548 : 14 verso)

La premiere [prolation du e, c'est-à-dire *prononciation*] est é appelé masculin, par ce qu'il obtient un son plein & viril [...]. La seconde sorte d'e est celui qu'on appelle feminin, d'autant qu'il a un son tresfoible & seulement demy, en rendant la syllabe tresfoible & tresbrieve. (Maupas, 1607 : 7)

Pourquoy est il appelé Feminin ? Parcequ'il a un son fort foible. (Mauger, 1653 : 10)

Toutefois, les lettrés – qu'ils œuvrent en typographie (Tory, 1529), en poétique (Ronsard, 1565) ou en grammaire (Estienne, 1557) – ne recourent pas tous à un discours qui reproduit les idées reçues sur les qualités des hommes et les défauts des femmes, ni même aux appellations *e masculin* et *féminin*.

La premiere maniere est quant on le [le e] prononce en son droict son parfaict [...]. La seconde maniere est, quant en le prononceant on leslonge sus coste du droict son dessusdict [...]. Et la tierce maniere est, quāt en prononceant le voyeu dessusdict, il ne sonne pas bien le voyeu ains flue, & pert aussi comme son son. (Tory, 1529 : XXXIX verso)

Toutesfoys et quantes que la voyelle e, est rencōtrée d'un autre voyelle ou diftongue, elle est tousjours mangée, se perdant en la voyelle qui la suit, sans faire syllabe par soy [...]. Exemple de e, qui se mäge, *cruelle & fiere, & dure & facheuse amertume*. (Ronsard, 1565 : 8 recto)

Quand il est en la fin [d'un mot], il [le e] se prononce aussi diversement. Aucunesfois d'un son long & eslevé, comme *Aimé*, en ouvrant la bouche pour le prononcer long, lequel sou-

vent nous marquons d'un accent agu des Latins, principalement quãd il y peult avoir doubte, comme *Aimé, Poureté, Gravité*. (Estienne, 1557 : 6)

Comme le dit Sebillet (1548), les termes *e masculin* et *e féminin* sont des appellations communes (c'est là le sens du mot *vulgaire* au XVI^e siècle) et ne reflètent pas le métalangage plus spécialisé :

cest é vulgairement appelé féminin (Sebillet, 1548 : 13 verso)

Ces termes communs se rencontrent dès lors dans beaucoup d'ouvrages, ceux des remarqueurs (Corneille, 1704 ; de La Touche, 1730) et des grammaires au XVII^e siècle (Irson, 1656 ; Chiflet, 1659 ; Arnauld et Lancelot, 1660), mais le métalangage évolue. Les appellations communes sont encore employées pour établir le lien avec la tradition, mais elles seront peu à peu délaissées pour *e ouvert/fermé/muet*, qui proposent une description plus fine des prononciations. Par ailleurs, ces ouvrages n'insufflent pas d'idéologie sexiste dans leurs discours et décrivent même le *e féminin* en des termes élogieux, allant jusqu'à le qualifier de *e français* (Regnier-Desmarais³, 1705). Or nous serions justement – d'après la thèse de Viennot (2017) – au plus fort de l'entreprise masculiniste.

Cet e féminin sert grandement à la douceur de nostre langue : aussi en est-elle remplie, tant en la prose qu'en la rime des vers, pour la variété. (Chiflet, 1659 : 178)

Car l'e ouvert et l'e fermé sont deux sons assez differens pour faire deux differentes voyelles, comme *mer, abismér*, comme le premier & le dernier e dans *netteté*, dans *ferré*, &c. (Arnauld et Lancelot, 1660 : 7)

Tous les Grammairiens François ont creu estre bien fondez à faire trois voyelles de l'e ; appellant é ouvert, l'é qui se fait sentir dans le mot de *fer* ; é fermé, ou é masculin, celui du mot de *bonté* ; & é féminin, ou è muet, l'è, qui est dans les mots d'*ame* & de *vie*, & qu'on pourroit aussi appeler é français ; parce qu'encore qu'il soit receu dans quelques autres Langues, il a cependant un usage bien plus estendu dans la nostre. (Regnier-Desmarais, 1705 : 5)

Même Beauzée (1767) adopte un discours neutre sur ce point. Il propose un « e oral et grave » dans *tête*, « oral et aigu » dans *tette*, « constant et retentissant » dans *bâté* (Beauzée, 1767, t. 1 : 9-11).

4.2. Le **e** féminin suivi d'une voyelle ou à une pause

Viennot ironise sur les « graves questions » (2017 : 19) de comptage des syllabes qu'engage la présence d'un *e féminin* en poésie. Son propos laisse entendre que la misogynie serait allée jusqu'à ten-

3. Regnier-Desmarais est le Secrétaire perpétuel de l'Académie française. Cette fonction est explicitement présente sur la page de titre de son ouvrage et la grammaire a été éditée chez Jean-Baptiste Coignard, « Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy & de l'Académie Française ». Cette grammaire est habituellement considérée comme la grammaire de l'Académie, mais non officiellement endossée par l'institution.

ter de diminuer le poids du e féminin au moyen de « ratiocinations linguistiques genrées » (Viennot, 2017 : 17) : il ne faudrait pas le compter quand il est suivi d'une voyelle, mais les choses seraient moins sûres à l'hémistiche et à la rime.

Qu'en est-il du point de vue linguistique ? Ces phénomènes d'oralisation sont décrits par les grammaires des XVI^e et XVII^e siècles, qui brossent un portrait bien plus large et plus nuancé que ce que Viennot en dit. Les grammaires envisagent ainsi la prononciation dans la langue courante (et non seulement en poésie) des finales (consonnes ou voyelles) en fonction de l'attaque du mot suivant (consonne ou voyelle). Point de fixation, donc, sur une question touchant le féminin et les femmes. Parmi les situations décrites, un e à la fin d'un mot ne se prononce pas si le mot suivant commence par une voyelle. C'est ainsi que fonctionne le français.

L'e féminin finissant un mot ne se prononce pas, quand le mot suivant commence par une voyelle : comme, *Quelque ami* : prononcez, *Quelquami*. *Forte armée* : prononcez, *fort armée*. (Chiflet, 1659 : 197)

Des propositions typographiques du XVI^e siècle tentaient d'ailleurs de signaler l'amuïssement des e finaux. *La Briefve doctrine* (1533) propose un e barré en oblique « tracé d'une virgule, comme dung traict de plume, signifiant, qu'il le fault tenir cõme pour effacé en prononçant » (Anonyme, 1533 : 13 recto).

La figure, que nous appellons synalephe, ou collision, oste & mange la voyelle en proferant seulement, & non en escripvant : car ladicte voyelle se doit escrire. Exemple en prose, J'ay esperance en luy, & me fie en la grande amour, & largesse extreme, de laquelle il use envers tous gens scavants. En ceste exemple, la derniere letre d'esperance, fie, grande, largesse, laquelle, use, se perd en proferant, a cause des aultres mots ensuivants, qui commencent pareillement par voyelle. (Dolet, 1540 : 30)

Les grammaires portent également une attention particulière aux frontières prosodiques au sein de la phrase. Ainsi, au XVI^e siècle, lors d'une pause ou en fin de phrase, des consonnes finales – muettes en d'autres contextes – pouvaient encore être prononcées, ce qui ne sera d'ailleurs plus possible au siècle suivant.

Pareillement [s final] se prononce par tout ou on sarreste. (Estienne, 1557 : 10)

Dès lors, vers 1550, il est normal de s'interroger sur la prononciation du e à la pause en milieu de vers ou en fin de vers, puisque ce sont des positions qui autorisent, sous certaines conditions, des prononciations plus appuyées.

4.3. Le **e** féminin suivant une voyelle

Viennot s'offusque du fait que des traités de poésie s'interrogent sur le poids à attribuer au **e** féminin après une voyelle et qu'ils finissent par le compter comme muet, notamment Sebillet (1548). Ici aussi, un éclairage linguistique s'impose.

Au XVI^e siècle, une voyelle suivie de **e** se prononce longue et l'on prononce à sa suite un **e**, un peu plus faiblement (Chervel, 1977, 2006 ; Cazal et Parussa, 2015 ; Marchello-Nizia *et al.*, 2020).

Quelque fois il [le e] ne se prononce qu'à demi son, & en refermant la bouche, & la syllabe de devant est lögue, [...]. Telle est sa prolotion quand il y en a deux ensemble es participes foeminins, cōme *Aimée, Enseignée, Créée, Recrée*. (Estienne, 1557 : 6)

Sebillet (1548) et Ronsard (1565) considèrent donc qu'en poésie, des mots comme *bougie* et *aimée* valent pour trois syllabes. La troisième (le **e**) étant un son qui n'est pas pleinement prononcé à l'époque, on conçoit que cette syllabe soit tantôt véritablement comptée (selon Ronsard), tantôt non (selon Sebillet).

Les vers communs sont de dix à onze syllabes, les masculins de dix, les foeminins d'onze.
(Ronsard, 1565 : 11 recto)

Lequel [e] tombant en la fin du vers [...] le fait plus long d'une syllabe n'estât pour rien contée.
(Sebillet, 1548 : 14 verso)

Au XVII^e siècle, seule la longueur de la voyelle précédente est maintenue. Cette longueur est signalée graphiquement par le **e**, autrefois prononcé. Dans le système grapho-phonologique de l'époque, ce **e** n'est donc plus un autre phonème, mais un procédé diacritique d'allongement de la voyelle précédente⁴.

Les pénultièmes longues sont celles dont la dernière voyelle précède immédiatement un **e** muet, *vie, joue, armée* ; & alors cette pénultième dans l'écriture devient absolument la dernière dans la prononciation ; parce que l'**e** muet final ne se fait point entendre, & ne sert qu'à prononcer longue la syllabe dont il est précédé. (Buffier, 1709 : 399-400)

Les traités de poétique, forcément sensibles à la métrique, ne pouvaient passer sous silence le partage des phonèmes. Les hésitations dont se moque Viennot proviennent de l'évolution phonétique du français et de l'amuïssement du **e**, dont on perçoit d'ailleurs la fluctuation de prononciation dans les hésitations graphiques que consignent certains ouvrages lorsqu'ils abordent l'orthographe et la prononciation.

4. Dans un mot comme *bougie*, le **e** marque seulement l'allongement tandis que dans un mot comme *aimée*, la fonction du **e** est, en plus, morphologique (en l'occurrence, la marque grammaticale du féminin).

S'il faut dire cauchemar, ou cauchemare. Nicod a dit *cauchemare* [...]. Mais l'usage est pour *cauchemar*. (Ménage, 1675 : 489-490)

Réfectoir, réfectoire. L'un & l'autre sont bons, mais *réfectoir* est meilleur. (Boisregard, 1692 : 540)

Voir dans les débats sur le e féminin une volonté de diminuer la place du féminin et des femmes dans la langue revient, *a minima*, à poser un regard de non-spécialiste sur des citations d'époque qui requièrent, pour être interprétées, des connaissances sur l'évolution phonétique du français, sur sa grammaticographie et sur l'histoire de son orthographe.

5. Les noms de métiers

Sur le point des noms de métiers, comme sur la question du e féminin, Viennot affirme qu'un changement de mentalité s'est produit – cette fois au milieu du XVII^e siècle – et qu'un certain nombre de désignations d'êtres humains au féminin ont été combattues : « haro sur les terminaisons féminines » (Viennot, 2017 : 48). L'autrice souligne ainsi qu'avant le milieu du XVII^e siècle, donc avant l'intervention de la masculinisation, *genre* et *sexe* auraient été associés pour décrire les substantifs, en particulier pour les métiers et fonctions. Par conséquent, « l'idée que les mots qui les [les êtres humains qui occupent une fonction] désignent pourraient être "neutres" ou employés en dépit du sexe de la personne qui les exerce leur est complètement étrangère » (Viennot, 2017 : 46-47).

5.1. Le traitement du genre dans les grammaires

Contrairement aux affirmations de Viennot (2017 : 46-48) – qui ne convoque que deux grammaires dans son argumentaire (Maupas, 1607 ; Oudin, 1632) – les grammaires postérieures à celles de Maupas et d'Oudin (Mauger, 1653 ; Vairasse d'Allais, 1681 ; Gaullyer, 1722 ; Restaut, 1730 ; Vallart, 1744 ; Wailly, 1754 ; Lhomond, 1790 ; Noël et Chapsal, 1845 ; etc.) font encore du genre grammatical un outil linguistique de distinction des sexes lorsqu'il s'agit de désigner des êtres humains⁵.

Le masculin comprend tous les noms d'hommes, oui qui ont rapport à l'homme ; le féminin comprend tous les noms de femmes, ou qui ont rapport à la femme. (Gaullyer, 1722 : 12)

Tout nom de femmes, tout nom qui ne convient qu'aux femmes, aux fémelles est du genre féminin. (Vallart, 1744 : 124)

5. Bien sûr, d'autres considérations interviennent. Vallart (1744), par exemple, procède à une première grande répartition : les noms dont le genre se connaît par la signification (ce sont en fait ce que nous nommons les noms animés : *président*, *cheval*, etc.), les noms dont le genre se connaît par la terminaison (ce que nous appelons aujourd'hui les inanimés : *aplomb*, *robe*, etc.). Cette répartition est souvent reprise par la suite.

Les noms d'hommes ou de mâles sont du genre masculin, comme un *roi*, un *lion* : les noms de femmes ou de femelles sont du genre féminin, comme une *reine*, une *lionne*. (Lhomond, 1790 : 8)

Le genre est la propriété qu'ont les substances de représenter la distinction des sexes. Il y a conséquemment deux genres : le *masculin* pour les noms d'êtres mâles, comme *homme*, *lion* ; et le *féminin*, pour les noms d'êtres femelles, comme *femme*, *lionne*. (Noël et Chapsal, 1845 : 12-13)

Par ailleurs, la lecture des grammaires qui jalonnent l'histoire de cette discipline montre qu'elles ne se concentrent pas particulièrement sur les formes de masculin et de féminin pour désigner des êtres humains. Elles traitent de ces situations au sein de chapitres engagés dans des descriptions beaucoup plus générales sur le genre des substantifs. Nulle trace donc d'une fixation sur le genre, d'une chasse au féminin, d'un changement de mentalité, d'un emploi neutre. Autrement dit, nulle trace d'une entreprise de masculinisation. Toutefois, si la question du genre peut sembler plus développée dans des grammaires au XVII^e siècle, ce n'est pas que ce point serait devenu l'objet d'un débat, mais tout simplement que la science grammaticale progresse (Chevalier, 1996). De fait, toutes les questions grammaticales – le genre y compris – reçoivent un traitement plus approfondi, plus nuancé.

5.2. Les propos de Guez de Balzac

Viennot (2017 : 48-52) cite Guez de Balzac et affirme qu'il s'inscrit dans l'entreprise masculiniste, un programme qu'elle discrédite en ironisant sur son mode de pensée : le concept de genre commun, le jugement de l'oreille, le recours au latin et l'avis selon lequel la langue française ne serait pas encore suffisamment développée au XVII^e siècle. Les propos de Guez de Balzac s'inscrivent pourtant pleinement dans le monde intellectuel de son temps. Y voir des idées nouvelles, de surcroît guidées par un suprémacisme masculin, c'est analyser le passé de manière peu éclairée.

Un certain nombre de grammaires des XVI^e et XVII^e siècles utilisent le concept du genre commun (Colombat, 2019). On le trouve diversement exploité, avant même la frontière temporelle supposée de la masculinisation : Meigret (1550), Maupas (1607) et Oudin (1632) en usent. Le courant des remarqueurs semble l'exploiter davantage. Ainsi, un mot de genre commun ne subit aucune variation morphologique, qu'il soit utilisé au masculin ou au féminin. Cependant, sa signification varie en fonction du genre, qui découle du contexte. Il vaut autant pour des adjectifs (*aimable*, *chaque*, *notre*), que pour des pronoms (*nous*, *vous*, *qui*) et des noms (*enfant*, *camarade*). Il s'agit de constats que font les grammaires, où l'on ne trouve nulle trace d'une volonté d'étendre l'emploi du genre commun⁶. Guez de Balzac (1665) invoque le genre commun pour expliquer que le nom *poète* peut valoir pour un

6. Viennot (2017 : 50) qualifie cette prétendue volonté de « démangeaison réformatrice » et affirme qu'il est « question de faire disparaître les sonorités marquant spécifiquement les substantifs féminins » (Viennot, 2017 : 51).

homme ou pour une femme, puisqu'il dit que « les noms qui signifient quelque dignité ne sont pas moins féminins que masculins » (Guez de Balzac, 1665, dans Viennot, 2017 : 49).

Guez de Balzac invoque le jugement et le conseil de l'oreille, comme le feront les remarqueurs (Vaugelas, 1647 ; Dupleix, 1651 ; Ménage, 1675 ; Alemand, 1688 ; Boisregard, 1692), comme l'a fait avant eux le grammairien Meigret (1550) et comme nous le faisons encore aujourd'hui, que nous soyons linguiste ou locuteur lambda. Quand nous doutons, nous recourons à notre intuition de locuteur natif, à notre impression sur l'usage le plus répandu, sur celui qui semble le meilleur. Les mots pour le dire ne sont pas les mêmes selon les époques (*consulter l'oreille ; trouver que ça sonne bien ou mal, que ça se dit ou pas, que c'est beau ou laid*), mais nous faisons la même chose.

Enfin, si Guez de Balzac recourt à des exemples latins, cela est tout à fait normal dans le monde lettré du XVII^e siècle. La langue latine est la langue de la culture, et encore un peu celle de l'édition. Les grammaires et les dictionnaires entremêlent encore beaucoup latin et français. Guez de Balzac cite donc des mots latins et une grammaire latine. Le recours à cette langue est également justifié par l'idée contemporaine selon laquelle le français s'affranchit peu à peu de sa langue mère et a atteint une longévité qui commence à être honorable. Invoquer la jeunesse du français fait aussi partie des idées communes à cette époque (Rey, Duval et Siouffi, 2007). Par ailleurs, la théorie grammaticale française s'est forgée dans le moule latin (Auroux, 1994), qui imprègne donc inévitablement toute réflexion linguistique au XVII^e siècle. De plus, sur les quatre mots français discutés – *poète/poétesse, philosophe/philosophesse, rhétoricien/rhétoricienne, traducteur/traductrice* – Guez de Balzac ne refuse pas leur mise au féminin, mais seulement les deux formes en -esse. Ce n'est pas anodin, comme nous le verrons plus loin.

5.3. Les féminins en **-esse**

Viennot (2017 : 48) soutient que l'entreprise de masculinisation a multiplié « les tentatives pour neutraliser les sonorités qui identifiaient les noms féminins ». Les féminins en -esse (comme *poétesse*) auraient plus particulièrement subi ces attaques délibérées. Ces féminins auraient d'abord subi le « discrédit » (Viennot, 2017 : 51), puis la forme masculine (en fait, épïcène) aurait été imposée (*poète*), tandis que certaines formes auraient résisté (*demanderesse*).

Au préalable, soulignons que dans la logique masculiniste, la sonorité féminine de -esse aurait aussi dû être décriée à propos des féminins inanimés en -esse (*étroitesse, forteresse, hardiesse, ivresse*, etc.), ce qui n'a bien sûr jamais été le cas. En histoire du français, il est admis depuis longtemps que le suffixe de féminisation -esse était « la forme la plus usitée en AF [ancien français] » (Marchello-Nizia *et al.*, 2020 : 626) et qu'il a ensuite été supplanté, notamment par -euse (Dubois, 1962). En linguistique historique, on sait par ailleurs que « tout changement résulte d'une situation de variation » (Marchello-Nizia *et al.*, 2020 : 23), autrement dit d'un flottement entre des variantes, l'une d'entre elles s'imposant au détriment d'une autre.

Dans le cas incriminé par Viennot, si l'on regarde l'évolution d'un bassin plus large de féminins en -esse, on constate que ce suffixe en perte de vitesse laissera place soit à des formes épicènes en -e⁷, soit à un autre suffixe féminin (-euse)⁸, sans pour autant disparaître de la langue⁹. Ce n'est donc pas le féminin qui est au cœur de l'évolution, mais un de ses suffixes.

On perçoit cette évolution dans les grammaires au tournant du XVII^e siècle. Au masculin en -eur correspond un féminin en -esse, mais aussi en -euse. On déduit de la façon dont Maupas modifie la règle entre son édition de 1607 et celle de 1618 que le suffixe -esse perd du terrain face à -euse.

Tous noms verbaux terminés en *eur*, qui signifient action virile, font leur féminin en *resse*. [...] *Sauveur*, *sauveresse*, Quelquefois aussi en *euse*. [...] Et peut estre que tous peuvent recevoir ces deux formes [*resse*, *euse*]. (Maupas, 1607 : 80)

Tous noms verbaux masculins en *eur*, signifiant action, ont la plus part double forme de leurs féminins, *euse* - *resse*. [...] Il faut que l'usage apprenne quelle forme est la plus receuë, car en d'aucuns c'est l'une ; en d'autres c'est l'autre. (Maupas, 1618 : 41 verso)

Oudin (1632) donne la règle désormais en place.

Les noms terminent en *eur* changent en *euse*. (Oudin, 1632 : 62)

Ainsi, la forme *menteresse*, seule admise par Estienne (1557 : 101), est employée aux côtés de *menteuse* selon Maupas (1607 : 80). Celui-ci cite d'ailleurs la forme en -euse en premier. En revanche, Oudin (1632) révoque désormais les féminins en -esse.

De Menitrix, nous faisons *menteresse*. (Estienne, 1557 : 101)

Menteur, *menteuse* & *Menteresse*. (Maupas, 1607 : 80 ; 1618 : 41)

Menteur, *menteuse*, & non *menteresse* ; *Procureur*, *Procureuse*, & non pas *Procuratrice* ou *Procuresse* ; *revendeur*, *revendeuse* ; *pescheur*, *pescheuse* ; *trompeur*, *trompeuse*, &c. (Oudin, 1632 : 78)

L'évolution est aussi perceptible dans les dictionnaires. Ainsi Oudin (1645) propose-t-il les doublons *chanteresse/chanteuse*, *penserresse/penseuse*, *recelerresse/receleuse*, *revendresse/revendeuse*, *tonderesse/tondeuse*, *venderesse/vendeuse*. Richelet (1680) et Furetière (1690) ne le font plus, excepté *venderesse* chez Furetière pour un emploi juridique. Sur les onze féminins en -esse que cite Viennot

7. Dans Furetière (1690), on trouve encore en -esse : *apothicaïresse*, *borgnesse*, *droslesse*, *orfevresse*, *poëtesse*, *proprietaïresse*, *yvrognesse*.

8. Dans Estienne (1549), on a encore : *ravauderresse*, *recelerresse*, *tabourinnesse*, *tondresse*.

9. Dans Académie française (1992-) : *abbesse*, *moinesse*, *chanoinesse*, *prophétesse*, *papesse*, *prêtresse*, *devinerresse*, *enchanteresse*, *bailleresse*, *défenderresse*, *demanderesse*, *diabliesse*, *pécherresse*, *comtesse*, *duchesse*, *princesse*, *hôtesse*.

(2017 : 45-62), sept vont donc lentement évoluer vers une forme épïcène (*poète, philosophe, peintre, capitaine, prophète, pauvre, libraire*), deux resteront dans l'usage juridique (*demanderesse, défenderesse*), tandis que les deux autres (*vainqueresse, doctoresse*) connaîtront une évolution sinueuse. Les quatre derniers exemples sont des noms en *-eur*. Or, on sait qu'ils présentent une grande complexité morphologique en français, ce qui influe sur leur féminisation (Dister et Moreau, 2009).

5.4. Les témoignages cités

La démonstration de Viennot (2017 : 45-62) à propos d'une vigoureuse entreprise de masculinisation à l'égard des noms de métiers¹⁰ repose sur deux types de données : des emplois en discours (c'est-à-dire des exemples tirés de corpus) et des discours de référence, au sens de Dister et Piron (2019), c'est-à-dire des extraits de grammaires, de dictionnaires ou de propos réflexifs sur la langue. La rhétorique de Viennot dans la présentation des données use du stratagème de l'enchevêtrement. Le résultat est un style dont le rythme donne l'illusion d'un foisonnement d'informations et d'un débat virulent. Or, dans les faits, les discours de référence cités dans ce chapitre sont seulement au nombre de quinze, de surcroît sur trois siècles : neuf contre l'utilisation de formes féminines (Chapelain, 1639 ; Guez de Balzac, 1665 ; Boisregard, 1689 ; Trévoux, 1752 ; Académie française, 1762 ; Diderot et D'Alembert, 1753 ; Mercier, 1801 ; Maréchal, 1801 ; Bescherelle, 1834) et six pour (Maupas, 1607 ; Oudin, 1632 ; de Beaumer, 1762 ; Académie française, 1786 ; Caillot, 1838 ; Gourmont, 1899)¹¹. La démonstration repose ainsi sur cinq témoignages par siècle, et chaque siècle en compte trois contre le féminin face à deux pour le féminin.

Outre le fait que la période précédant la masculinisation n'est représentée que par deux références, les contenus des témoignages ne sont pas comparables (une règle générale dans une grammaire au sujet de la formation du féminin, la consignation d'un féminin dans un dictionnaire ou la critique de quelques mots au féminin, voire d'un seul). De plus, les témoignages relevés semblent anodins au vu de la démonstration à faire. Ainsi, dans le corpus cité, Maupas (1607) et Oudin (1632) présentent des règles de formation, les quatre dictionnaires cités le sont chacun pour un mot, parfois le même (*auteur, citoyen*), tandis que Guez de Balzac (1665) discute *poétesse, philosophe, rhétoricienne, traductrice* ; Mercier (1801) critique *amatrice* ; Maréchal (1801) s'insurge contre *autrice* ; Caillot (1838) critique *amatrice* et *autrice* ; Boisregard (1689) critique le féminin de cinq mots (*poétesse, philosophe, médecine, autrice, peintresse*) et Bescherelle (1847) pose l'absence de féminin dans l'usage pour dix mots (notamment *auteur, amateur, philosophe, poète*). On perçoit aussi dans les extraits cités que les grammaires présentent plutôt les hésitations et l'usage de leur temps à propos de mots particuliers qu'un véritable programme de masculinisation de la langue.

10. « C'est à l'évidence sur ce terrain [les noms de métiers et de fonctions prestigieuses], le plus visible, le plus patent, que l'offensive des "puristes" va être la plus dure, la plus systématique, la plus longue. » (Viennot, 2017 : 45)

11. On soulignera la faible méthodologie de Viennot (2017) pour la citation de ses sources, celles-ci restant parfois très vagues et étant donc difficilement vérifiables.

5.5. Les mots cités

Le chapitre que Viennot (2017 : 45-62) consacre aux noms d'agents propose 92 noms en exemples : *reine, comtesse, nonne, évêque, rhétoricienne, avocate, amatrice*, etc. Les sources sont diverses et couvrent une période essentiellement de 1607 à 1847.

Viennot propose une incursion dans une période antérieure, avec un sous-corpus de 45 termes tirés du *Livre de la Taille* (1296-1297) et repris de Becquer *et al.* (1999). Les 45 féminins du Moyen Âge sont simplement cités pour montrer que la féminisation semble complète à cette époque. Puisque la thèse de la masculinisation suppose une intervention de lettrés (et surtout de l'Académie)¹² sur la langue, la démonstration devrait avant tout prendre en compte les ouvrages de référence. C'est là que l'entreprise aurait été mise en œuvre. Nous avons ainsi cherché les 45 noms au masculin dans Estienne (1549), un dictionnaire antérieur à la période de masculinisation supposée. Vingt mots y sont présents, et seuls cinq y ont leur pendant féminin (*portiere, chapeliere, cousturiere, fourniere, ouvriere*). On tirera donc comme conclusion que les pratiques dans la lexicographie naissante n'ont pas été de systématiser la consignation de la variation en genre. La phase de masculinisation que propose Viennot devrait avoir maintenu cet état de fait. Or le dictionnaire de l'Académie française (1694) propose plus de féminins qu'Estienne (1549) : la moitié des mots de ce corpus ont un féminin. En effet, sur les 45 mots tirés du *Livre de la Taille* (Michaëlsen, 1962), 25 sont dans le dictionnaire et 12 ont un féminin : *boursiere, bouttonniere, chambriere, chapeliere, couturiere, cuisiniere, fourniere, lavandiere, merciere, ouvriere, teinturiere, taverniere*. Il est vrai toutefois que l'on a perdu les féminins que le *Livre de la Taille* proposait pour *archer, boucher, chandelier, cordier, cordonnier, lainier, maire, mareschal, portier, potier, poulailler, prevost, tapissier*.

Viennot (2017 : 45-62) s'attarde ensuite sur 17 noms dont la forme féminine aurait été abolie ou n'aurait pas vraiment été acceptée entre le XVII^e et le XIX^e siècle : *amateur, amatrice ; auteur, autrice ; capitaine, capitainesse ; compositeur, compositrice ; citoyen, citoyenne ; docteur, doctoresse ; général, générale ; géomètre*¹³ ; *graveur, graveuse ; huissier, huissière ; médecin, médecine ; peintre, peintresse ; philosophe, philosopheuse ; poète, poétesse ; professeur, professeuse ; traducteur, traductrice ; vainqueur, vainqueresse*. Pour Viennot, la liste de citations contre ces féminins suffit à appuyer la thèse d'une campagne de masculinisation, mais les noms repérés présentent justement souvent des finales problématiques au masculin (8 -eur, 5 -e), comme nous l'avons vu plus haut.

12. La thèse de la masculinisation accorde un pouvoir d'influence que n'ont pourtant pas les lettrés et l'Académie. Les ouvrages de l'époque classique ne pouvaient véritablement influencer la langue de la population, qui est peu voire pas du tout alphabétisée (Moreau, 2019). De plus, l'Académie française ne bénéficiait pas d'un véritable pouvoir dans le domaine linguistique.

13. L'exemple de *géomètre*, contrairement aux autres, n'est jamais présenté sous une forme féminine dans le chapitre de Viennot. La citation utilisée pour ce mot précise « en laissant au masculin tous ces noms *auteur, amateur, docteur, géomètre, général, graveur, professeur, philosophe, poète, traducteur*, etc., lors même que ces mots désignent des femmes » (Bescherelle, 1847, dans Viennot, 2017 : 59-61).

Nous avons consulté les quatre dictionnaires de référence parus avant la supposée entreprise de masculinisation, soit entre le milieu du XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle. La conclusion est sans appel en lexicographie « pré-masculinisation » : le féminin n'est pas plus représenté dans les dictionnaires avant 1650. Des 17 noms, seuls quatre sont consignés avec leur équivalent féminin (*autrice*, *vainqueresse*, *citoyenne*, *amatrice*), et encore les dictionnaires ne s'entendent-ils pas. *Authrice* et *vainqueresse* ne sont cautionnés que par Cotgrave (1611). *Amatrice* ne se trouve que dans Oudin (1607). Par contre, Estienne (1549), Nicot (1606) et Oudin (1607) signalent *citoyenne*. Les discussions relevées par Viennot (2017) semblent donc faire écho à un problème linguistique antérieur, mais surtout le questionnement sur les formes féminines prend doublement son sens : celles-ci présentent de la variation dans l'usage et les dictionnaires ne les consignent pas systématiquement.

Nous avons également consulté les grammaires et traités de remarques les plus connus des XVI^e et XVII^e siècles. Nous avons ainsi constaté que les remarqueurs Ménage (1675), Vaugelas (1647), Alemand (1688), Andry de Boisregard (1692) et de La Touche (1730) se sont davantage intéressés à la plupart de ces 17 mots. Quoi de plus normal, c'est la vocation même de ce courant grammatical que de discuter des difficultés de langue. À l'inverse, dans les grammaires consultées, la seule forme féminine cautionnée de la liste des 17 noms est *amatrice*, par Bosquet (1586) et Vairasse d'Allais (1681).

Si l'on élargit la réflexion et que l'on consulte les grammaires classiques et préclassiques aux chapitres traitant des noms désignant des êtres humains, on trouve très peu de choses concernant les métiers et statuts, même avant le milieu du XVII^e siècle. On trouve des noms présentés sans équivalents féminins, au hasard des descriptions morphologiques du français : *philozophe*, *mathematique*, *artiste*, *couturier*, *pourpointier*, *armurier* (Meigret, 1550 : 3 recto) ; *seigneur*, *docteur* (Estienne, 1557 : 15). Nous avons alors cherché, dans quatre grammaires « pré-masculinisation » ou au tout début de ce processus (Ramus, 1572 ; Maupas, 1607 ; Oudin, 1632 ; Chiflet, 1659), les noms d'êtres humains présentés au masculin avec leur équivalent féminin. La recherche s'est limitée aux chapitres consacrés au genre des substantifs et a permis d'obtenir une liste de 62 mots différents dans laquelle on perçoit très vite que les grammairiens se recopient les uns les autres¹⁴. Viennot (2017) cite partiellement la liste de Maupas (1607) et laisse entendre que celle-ci est toute en correspondance *masculin/féminin*, une correspondance que la masculinisation aurait par la suite combattue. Dès lors, les 62 formes féminines trouvées dans ces quatre grammaires « pré/proto-masculinisation » devraient avoir subi une campagne de discrédit, de suppression dans les ouvrages de référence. On peut ainsi supposer que ces féminins ne se trouveront pas bien représentés dans le dictionnaire de l'Académie française, si ce n'est dès la première édition de 1694, au moins dans celle de 1762, après un siècle de « violence imposée à la langue française par ceux qui ont entrepris de la modifier » (Viennot, 2017 : 101). Nous avons donc procédé à la vérification de ces 62 féminins : seuls 10 d'entre eux¹⁵ (soit 16 %) ne sont

14. Ainsi, Maupas (1607) a repris l'essentiel de la liste de Ramus (1572), mais l'a beaucoup augmentée. Oudin (1632) s'est inspiré de Maupas (1607), et Chiflet (1659) a essentiellement repris Oudin (1632).

15. Les éditions du Dictionnaire de l'Académie antérieures à 1762 ne consignent pas les féminins suivants : *barbier*, *belistre*, *clergesse*, *curatrice*, *dominatrice*, *financiere*, *menuisiere*, *nourrissonne*, *orfevresse/orfevre*, *sauveresse/sauveuse*.

pas consignés dans le dictionnaire de l'Académie en 1762. Ce manque apparaît encore moins significatif quand on sait que le dictionnaire de Nicot (1606) ne consigne pas huit de ces dix féminins manquants¹⁶, tout comme celui de Oudin (1616)¹⁷. On ne les trouve pas non plus dans le dictionnaire d'Estienne (1549), excepté *barbier*. Les féminins présents dans les quatre grammaires « pré/proto-masculinisation » sont donc consignés à hauteur de 84 % dans le dictionnaire de l'Académie de 1762, un ouvrage qui devrait pourtant avoir intégré le programme masculiniste.

5.6. La chasse aux féminins

Viennot affirme également que certaines formes féminines ont été réduites à des emplois figurés lors de la période de masculinisation. Ainsi, avant cela, « Maupas n'introduit aucune distinction entre les uns [emplois concrets] et les autres [emplois figurés] » (Viennot, 2017 : 47). Cette affirmation s'appuie sur une citation de Maupas dont Viennot a retiré un passage qui montrait plus de nuance : le féminin *inventrice* est exemplifié de manière figurée, *Nécessité a esté inventrice des arts* (Maupas, 1607 : 81).

En dehors des propos misogynes de Mercier (1801) et de Maréchal (1801), les témoignages cités qui se positionnent contre les formes féminines en appellent à l'usage et à l'intuition. C'est bien normal. Ce sont des forces de régulation linguistique.

On ne trouve pas de traces sur l'élaboration d'une entreprise dont l'objectif serait de donner plus de place au genre masculin dans la langue, mais seulement des discussions au cas par cas. Il s'agit bien de discussions portant sur l'usage de mots particuliers et non sur une règle de formation des mots ou sur un pan entier du lexique. On ne trouve rien qui ressemble à un débat houleux ni surtout à « une entreprise de masculinisation de la langue » (Viennot, 2017 : 102). Il ne faut pas confondre une résistance à des mots féminins ou à certaines variantes féminines avec ce qui serait un programme de *déféminisation* de la langue.

Les grammaires qui signalent l'absence de correspondance au féminin sont peu nombreuses. De plus, elles ne livrent pas beaucoup d'exemples et ne fournissent surtout aucune raison au constat. L'absence de certains féminins apparaît dès la première moitié du XVII^e siècle.

Il y en a qui n'admettent point de formation de féminin : comme *auteur, possesseur, accesseur, successeur*. (Oudin, 1632 : 62)

Il y a beaucoup de substantifs masculins qui n'ont point de féminins, dans l'usage de nostre langue : *possesseur, successeur*, & plusieurs autres. (Chiflet, 1659 : 25)

16. Par contre, Nicot (1606) consigne bien *barbier* et *orfevre*.

17. Oudin (1616) consigne *barbier* et *curatrice*.

L'usage a ainsi voulu que des substantifs, ayant la même inflexion et le même genre, servissent à désigner les deux sexes ; tels sont : *auteur, docteur, général, géomètre, graveur, médecin, orateur, philosophe, poète, sculpteur, soldat, témoin, traducteur*. (Girault-Duvivier, 1840, t. 1 : 117)

6. Conclusion

L'ouvrage de Viennot (2017) a connu un écho retentissant en francophonie du Nord. Il avance une thèse interpellante, celle de la masculinisation du français aux alentours de 1650. Il s'agirait d'une entreprise linguistique menée par des hommes pour dénier au genre féminin une place égalitaire dans la langue aux côtés du masculin et, par effet de miroir, placer les femmes dans une position inférieure à celle des hommes. Cette thèse est appuyée par des données historiques qui semblent l'accréditer. L'ouvrage apporte ainsi un certain nombre de citations d'époque variées et propose quelques données historiques.

Malheureusement, les données n'ont pas été relevées avec la rigueur méthodologique attendue. Le regard linguistique que nous avons posé sur celles-ci et l'élargissement que nous avons tenté de faire aboutissent à des conclusions différentes. Il est indéniable que la société des siècles passés est teintée de misogynie. Celle-ci transparait dans certaines réflexions sur la langue, mais les ouvrages d'époque contiennent bien d'autres choses. Nous avons ainsi montré, nous l'espérons, que les sources exploitées ont été mal recueillies d'abord, mal interprétées ensuite par Viennot (2017) pour les deux thèmes sur lesquels la présente recherche s'est concentrée.

En ce qui concerne la question du e féminin, nous avons pu constater qu'elle émane de l'évolution phonétique en français, où le e final se prononce de moins en moins, mais certaines positions rythmiques (aux pauses et à la fin des phrases) sont plus propices à une prononciation appuyée. On retrouve des considérations sur cette question en poésie et dans les grammaires.

Pour ce qui est des noms de métiers, nous avons pu constater que la mise en place des pratiques lexicographiques a probablement retardé la consignation des équivalents féminins. En effet, même les premiers dictionnaires contiennent peu de féminins associés à des noms d'agent. Nous avons montré ailleurs (Piron, 2019) que les dictionnaires intègrent, au fil du temps, de plus en plus de noms de métiers au féminin. C'est en fait le mouvement inverse de celui que Viennot voit dans les discours de référence. De plus, les suffixes *-eur* et *-esse* présentent de la variation. Ils mènent, par voie de conséquence, à des hésitations et à une évolution sinueuse. Associé à une faible consignation de la variation en genre dans la lexicographie naissante et à une société qui laisse peu de place aux femmes et qui ne veille pas à la parité, le féminin est une catégorie linguistique fragile quand il s'agit de désigner des femmes.

Il ressort que la thèse de la masculinisation, dans ses arguments du e féminin et des noms de métiers, souffre de défauts majeurs : une mauvaise collecte des données, une mauvaise exploitation et interprétation de celles-ci, et ce, à cause d'une méconnaissance du contexte intellectuel, grammatical

et linguistique de l'époque. Finalement, les forces d'évolution qui œuvrent en linguistique historique sont également totalement absentes de l'argumentaire déployé, au profit d'un discours complotiste sur l'évolution de la langue, discours qui s'inscrit dans une vision du monde manichéenne, opposant hommes dominants et femmes dominées. C'est justement là l'impressionnante puissance de la thèse avancée.

Références

- Académie française (1694), *Le dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Jean Baptiste Coignard.
- Académie française (1762), *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Veuve de Bernard Brunet.
- Académie française (1786), *Dictionnaire de l'Académie française. Nouvelle édition*, Nîmes, Pierre Beaume.
- Académie française (1992-), *Dictionnaire de l'Académie française*, disponible sur <https://www.dictionnaire-academie.fr>. [Page consultée le 25 juin 2022.]
- Académie française (2019), *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*, disponible sur https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf. [Page consultée le 25 juin 2022.]
- Alemand, Louis-Augustin (1688), *Guerre civile des François sur la langue*, Paris, Jean Baptiste Langlois.
- Anonyme (1533), *Briefve doctrine pour deuement escrire selon la propriété du langage François*, Paris, Antoine Augereau.
- Arnould, Antoine et Claude Lancelot (1660), *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Pierre le Petit.
- Auroux, Sylvain (1994), *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- Baudino, Claudie (2018), *Le sexe des mots : un chemin vers l'égalité*, Paris, Belin.
- de Beaumer, Mme (1762), « Réponse à Mlle Corr** », *Nouveau Journal des Dames*, La Haye, Quillau.
- Beauzée, Nicolas (1767), *Grammaire générale*, Paris, Jean Barbou.
- Becquer, Anne-Marie, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Marie-Josèphe Mathieu et Josette Frécher (1999), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, CNRS/INaLF.
- Bernaerts, Maïli (2019), « L'écriture inclusive adoptée par les universités », *DH*, 2 décembre.
- Bernard, Fanny (2020), « Le langage est-il un instrument de domination ? », *Mediapart*, 4 juin.
- Bescherelle, Louis-Nicolas et Henri-Honoré Bescherelle (1847), *Grammaire nationale*, Paris, Simon Éditeur. [1^{re} éd., 1834.]
- Boisregard, Nicolas Andry de (1692), *Réflexions, ou Remarques critiques*, 2^e éd., Paris, Laurent d'Houry. [1^{re} éd., 1689.]
- Bosquet, Jean (1586), *Elemens ou Institutions de la langue Française*, Mons, Charles Michel.
- Buffier, Claude (1709), *Grammaire française*, Paris, Le Clerc.

- Caillot, Napoléon (1838), *Grammaire générale, philosophique et critique de la langue française*, Paris, chez l'auteur.
- Caillou, Annabelle (2017), « Le débat sur l'écriture inclusive fait aussi rage au Québec », *Le Devoir*, 16 novembre.
- Cazal, Yvonne et Gabriella Parussa (2015), *Introduction à l'histoire de l'orthographe*, Paris, Armand Colin.
- Communauté française de Belgique (1993), « Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », *Moniteur belge*, 21 juin.
- Champagne, Sara (2017), « Pourquoi le masculin devrait-il l'emporter sur le féminin ? », *La Presse*, 9 novembre.
- Chapelain, Jean (1639), *Lettres de Jean Chapelain*, Paris, Imprimerie nationale.
- Charaudeau, Patrick (2019), « Retour sur l'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », *Le discours et la langue*, tome 11.1 (*Les défis de l'écriture inclusive*, sous la dir. d'Alain Rabatel et Laurence Rosier), p. 97-124.
- Charaudeau, Patrick (2021), *La langue n'est pas sexiste. D'une intelligence du discours de féminisation*, Lormont, Le bord de l'eau.
- Chervel, André (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- Chervel, André (2006), *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz.
- Chevalier, Jean-Claude (1996), *Histoire de la grammaire française*, 2^e éd., Paris, Presses universitaires de France. [1^{re} éd., 1994.]
- Chiflet, Jean-Loup et Marie Deveau (2019), *#balancetonmot. Dénouons les mots machos !*, Paris, Plon.
- Chiflet, Laurent (1659), *Essay d'une parfaite grammaire*, Anvers, Jacques Van Meurs.
- Colombat, Bernard (2019), « La question du neutre et la construction des accords depuis le latin vers le français », dans Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF sciences humaines, p. 61-78.
- Corneille, Thomas (1704), *Observations de l'Académie Française sur les Remarques de M. de Vaugelas*, Paris, Jean Baptiste Coignard.
- Cotgrave, Randle (1611), *A dictionary of the French and English tongues*, London, Adam Islip.
- Develay, Alice (2021), « Pour ou contre l'écriture inclusive ? Deux linguistes débattent », *Le Figaro*, 30 mars.
- DiAngelo, Robin (2020), *Fragilité blanche*, Paris, Les Arènes.

- Diderot, Denis et Jean D'Alembert (1753), *L'encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 3, Paris, Briasson/David/Le Breton/Durand.
- Dister, Anne et Marie-Louise Moreau (2009), « Les masculins en -eur : peut-on mettre les pendules à l'heure ? », dans Martine Willems (dir.), *Pour l'amour des mots. Glanures lexicales, dictionnairiques, grammaticales et syntaxiques. Hommage à Michèle Lenoble-Pinson*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, p. 107-129.
- Dister, Anne et Marie-Louise Moreau (2014), *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Dister, Anne et Sophie Piron (2019), « Préface », dans Anne Dister et Sophie Piron (dir.), *Les discours de référence sur la langue française*, Bruxelles, Presses de l'Université-Saint-Louis, p. 7-13.
- Dolet, Étienne (1540), *La manière de bien traduire une langue en autre*, Lyon, Dolet.
- Dubois, Jean (1962), *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.
- Dupleix, Scipion (1651), *Liberté de la langue françoise*, Paris, Denis Bechet.
- Epicum, Baptiste et Camille de Marcilly (2017), « L'écriture inclusive en faveur de plus d'égalité ? », *La Libre Belgique*, 29 septembre.
- Estienne, Robert (1549), *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Robert Estienne.
- Estienne, Robert (1557), *Traicte de la grammaire Francoise*, Genève, Robert Estienne.
- Fagard, Benjamin et Gabrielle Le Tallec (2021), « Introduction. Masculin – féminin : de la “féminisation” au langage inclusif », dans Benjamin Fagard et Gabrielle Le Tallec (dir.), *Entre masculin et féminin*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, p. 9-27.
- Fairon, Cédric, Benjamin Heyden, Jean-Marie Klinkenberg, Marie-Louise Moreau, Bernadette Mouvet, Dan van Raemdonck, Marianne Saenen, Julie Wauters et Marc Wilmet (2018), « L'écriture inclusive : quelle écriture pour quelle justice ? », *La Libre*, 20 mars.
- Fourest, Caroline (2020), *Génération offensée*, Paris, Grasset.
- Furetière, Antoine (1690), *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes des sciences et des arts*, La Haye, A. et R. Leers.
- Galibert, Charlie (2018), *Petit manuel du genre à l'usage de toutes les générations*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Gaulluyer, Denis (1722), *Abregé de la grammaire françoise*, Paris, Jean-Baptiste Brocas/Philippe Nicolas Lottin/Gabriel Amaury.
- Girault-Duvivier, Charles-Pierre (1840), *Grammaire des grammaires*, 9^e éd., Paris, Cotelle. [1^{re} éd., 1811.]
- Goudreault, Zacharie (2021), « Le Larousse n'est pas prêt à emboîter le pas », *Le Devoir*, 20 novembre.

- Gourmont, Remy (1899), *Esthétique de la langue française*, Paris, Mercure de France.
- Grinshpun, Yana (2021), « La “masculinisation” du français a-t-elle eu lieu ? », *Observables*, n° 1, p. 103-138.
- Grinshpun, Yana (2022), « L’écriture inclusive : une réforme inutile », *Travail, genre et sociétés*, n° 47 (*Le genre face aux armées*, sous la dir. de Marlaine Cacouault-Bitaud), p. 173-177.
- Grinshpun, Yana, Franck Neveu, François Rastier et Jean Szlamowicz (2020), « Une “écriture excluante” qui “s’impose par la propagande” : 32 linguistes listent les défauts de l’écriture inclusive », *Marianne*, 18 septembre.
- Guez de Balzac, Jean-Louis (1665), *Les œuvres de Monsieur de Balzac*, Paris, Jolly.
- Haut conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes (2016), *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Guide pratique*, Paris, Direction de l’information légale et administrative.
- Hergenhan, Jutta (2020), « Langage non sexiste et antiféminisme en Allemagne », *Cahiers du genre*, n° 69 (*Genre, langue et politique. Le langage non sexiste en débat*, sous la dir. de Marie Loison, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs), p. 85-107.
- Irson, Claude (1656), *Nouvelle méthode pour apprendre la langue françoise*, Paris, chez l’auteur/Gaspar Meturas.
- de La Touche, Pierre (1730), *L’art de bien parler françois*, Amsterdam, Henri Desbordes.
- Labrosse, Céline (2019), « Une auteure ou une autrice ? », *Le Devoir*, 5 décembre.
- Lalonde, Catherine (2021), « Ce “iel” qui dégenre les dictionnaires », *Le Devoir*, 18 novembre.
- Larochelle, Samuel (2021), « S’exprimer sans genres », *La Presse*, 10 janvier.
- Le Bouteillec, Nathalie (2020), « Hen et la quête de l’égalité en Suède », *Cahiers du genre*, n° 69 (*Genre, langue et politique. Le langage non sexiste en débat*, sous la dir. de Marie Loison, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs), p. 205-229.
- Le Callennec, Sophie et Émilie François (2017), *Questionner le monde. CE2, cycle 2*, Paris, Hachette.
- Lessard, Michaël et Suzanne Zaccour (2018), *Manuel de grammaire non sexiste et inclusive. Le masculin ne l’emporte plus !*, Paris/Montréal, Syllepse/M Éditeurs.
- Lhomond, Charles François (1790), *Éléments de la grammaire françoise*, 2^e éd., Paris, Colas. [1^{re} éd., 1780.]
- Loison, Marie, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs (2020), « Le langage inclusif est politique : une spécificité française ? », *Cahiers du genre*, no 69 (*Genre, langue et politique. Le langage non sexiste en débat*, sous la dir. de Marie Loison, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs), p. 5-29.
- Magniont, Gilles (2020), *Guerre civile des Français sur le genre*, Limoges, On verra bien.

- Manesse, Danièle (2021), « Les grands écarts de l'écriture inclusive. Entre l'amour de la langue et l'amour de moi, moi, moi », *Cités*, n° 86 (*La langue sous contrôle*, sous la dir. d'Isabelle Barbéris et Franck Neveu), p. 71-86.
- Manesse, Danièle (2022), « Contre l'écriture inclusive », *Travail, genre et sociétés*, n° 47 (*Le genre face aux armées*, sous la dir. de Marlaine Cacouault-Bitaud), p. 169-172.
- Manesse, Danièle et Gilles Siouffi (dir.) (2019), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF sciences humaines.
- Marchello-Nizia, Christiane, Bernard Combettes, Sophie Prevost et Tobias Scheer (dir.) (2020), *Grande grammaire historique du français*, Berlin/Boston, De Gruyter Mouton.
- Maréchal, Sylvain (1801), *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, Paris, Massé.
- Mauger, Claude (1653), *Grammaire françoise*, Londres, Th. Harrison.
- Maupas, Charles (1618), *Grammaire françoise*, 2^e éd., Orléans, Olivier Boynard/Jean Nyon. [1^{re} éd., 1607.]
- Meigret, Louis (1550), *Le treçté de la grammere françoëze*, Paris, Chrestien Wechel.
- Ménage, Gilles (1675), *Observations sur la langue françoise*, Paris, Claude Barbin.
- Mercier, Louis-Sébastien (1801), *Néologie, ou vocabulaire de mots nouveaux*, Paris, Moussard/Maradan.
- Mercier, Noémi (2018), « Le poids des mots », *L'actualité*, 13 avril.
- Michaëlsen, Karl (1962), *Le Livre de la Taille de Paris. L'An 1297*, Stockholm, Göteborg.
- Mignot, Élise (2019), « Anglais et langue inclusive : multiplication des marques ou neutralisation ? », dans Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF Sciences humaines, p. 133-155.
- Moreau, Marie-Louise (2017), « Écriture inclusive : le piège des étiquettes », *Le Soir*, 24 novembre.
- Moreau, Marie-Louise (2019), « L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? », dans Anne Dister et Sophie Piron (dir.), *Les discours de référence sur la langue française*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, p. 351-378.
- Moreau, Thérèse (2001), *Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*, Genève, Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences.
- Muller, Romain (2021), « Écriture inclusive : la langue se défend-elle toute seule ? », *Telos*, 22 février.
- Nadeau, Jean-Benoît (2020), « Écriture inclusive : la guerre des sexes n'aura pas lieu », *L'Actualité*, 28 janvier.
- Neveu, Franck (2021), « La langue, la loi, l'ordre », *Cités*, n° 86 (*La langue sous contrôle*, sous la dir. d'Isabelle Barbéris et Franck Neveu), p. 13-29.

- Nicot, Jean (1606), *Thresor de la langue francoyse, tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur.
- Noël, François-Joseph-Michel et Charles-Pierre Chapsal (1845), *Nouvelle grammaire française sur un plan très-méthodique*, 2^e éd., Paris, Veuve de Nyon Jeune. [1^{re} éd., 1823.]
- Office de la langue française (1986), *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*, Québec, Office de la langue française.
- Office québécois de la langue française (s. d.), *Accueil – Office québécois de la langue française*, disponible sur <http://www.oqlf.gouv.qc.ca>. [Page consultée le 25 juin 2022.]
- Oudin, César (1616), *Thresor des deux langues françoise et espagnolle*, 2^e éd., Paris, Veuve de Marc Orry. [1^{re} éd., 1607.]
- Oudin, Antoine (1632), *Grammaire françoise rapportee au Langage du Temps*, Paris, Antoine de Sommaville.
- Oudin, Antoine (1645), *Le tresor des deux langues espagnolle et françoise de Cesar Oudin. Augmenté sur les Memoires de son autheur*, Paris, Antoine De Sommaville/Augustin Courbé.
- Paz, Diego, Larissa Pelúcio et Rodrigo Borba (2020), « Le genre de la nation et le x de la question », *Cahiers du genre*, n° 69 (*Genre, langue et politique. Le langage non sexiste en débat*, sous la dir. de Marie Loison, Gwenaëlle Perrier et Camille Noûs), p. 177-203.
- Pech, Marie-Estelle (2018), « Écriture inclusive, mode d'emploi », *Le Figaro*, 6 septembre.
- Perrineau, Pascal (2020), *Le populisme*, Paris, Presses universitaires de France.
- Pilote, Anne-Marie et Arnaud Montreuil (2020), « Pour une légitimation du terme “autrice” », *Le Devoir*, 13 janvier.
- Piron, Sophie (2019), « Des premiers dictionnaires à la lexicographie profane numérique : parcours lexicographiques de féminisation », *Études de linguistique appliquée*, n° 194 (*Dictionnaires et culture numérique dans l'espace francophone*, sous la dir. de Chiara Molinari et Nadine Vincent), p. 211-226.
- Piron, Sophie (2021), « Le dérèglement linguistique à l'ère de l'université numérique », *Argument*, vol. 24, n° 1, p. 78-93.
- Québec (1979), « Avis de recommandation de l'Office de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, 111^e année, n° 30, p. 7394-7395.
- Québec (1981), « Avis de recommandation de l'Office de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, 113^e année, n° 13, p. 5041.
- Québec (1981), « Avis de recommandation de l'Office de la langue française », *Gazette officielle du Québec*, 113^e année, n° 30, p. 8519.
- Québec (2015), « Avis de recommandation de l'Office de la langue française : féminisation des appellations de personnes et rédaction épiciène », *Gazette officielle du Québec*, 147^e année, n° 19, p. 263.

- Ramus, Pierre (1572), *Grammaire*, Paris, André Wechel.
- Rastier, François (2021), « De la dérégulation à l'invention d'une translangue », *Observables*, n° 1, p. 141-164.
- Regnier-Desmarais, François-Séraphin (1705), *Traité de la grammaire française*, Paris, Jean Baptise Coignard.
- Restaut, Pierre (1730), *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, Paris, Desaint.
- Rey, Alain, Frédéric Duval et Gilles Siouffi (2007), *Mille ans de langue française*, Paris, Perrin.
- Richelet, Pierre (1680), *Dictionnaire françois*, Genève, Widerhold.
- Ronsard, Pierre (1565), *Abbrege de l'art poétique François*, Paris, Gabriel Buon.
- Sebillot, Thomas (1548), *Art poetique françoys*, Paris, Veuve de François Regnault.
- Szlamowicz, Jean (2018), *Le sexe et la langue*, Paris, Intervalles.
- Tory, Geoffroy (1529), *Champ fleury*, Paris, chez l'auteur/Giles Gourmont.
- Trévoux [Anonyme] (1752), *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, 7^e éd., Paris, Libraires associés. [1^{re} éd., 1704]
- Université de Neuchâtel (s. d.), *Langage en tous genres*, disponible sur <https://www.unine.ch/epi-cene/home/pourquoi/argument-historique.html>. [Page consultée le 25 juin 2022.]
- Vairasse d'Allais, Denis (1681), *Grammaire methodique*, Paris, chez l'auteur.
- Vallart, abbé Joseph (1744), *Grammaire française*, Paris, Desaint/Saillant.
- van Raemdonck, Dan (2019), « L'inclusif, entre accord et désaccord, ou "Jusqu'à ce que la proximité nous sépare" », *Le discours et la langue*, tome 11.1 (*Les défis de l'écriture inclusive*, sous la dir. d'Alain Rabatel et Laurence Rosier), p. 75-96.
- Vaugelas, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue française*, Paris, Veuve de Jean Camusat/Pierre Le Petit.
- Viennot, Éliane (2006), *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique, 5^e-16^e s*, Paris, Perrin.
- Viennot, Éliane (2008), *La France, les femmes et le pouvoir. Les résistances de la société, 17^e-18^e s*, Paris, Perrin.
- Viennot, Éliane (dir.) (2016), *L'Académie contre la langue française*, Paris, Ixe éditions.
- Viennot, Éliane (2017), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, 2^e éd., Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe. [1^{re} éd., 2014.]
- Viennot, Éliane (2018), *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.

Viennot, Éliane (2020), *L'Âge d'or de l'ordre masculin. La France, les femmes et le pouvoir (1804-1860)*, Paris, CNRS Éditions.

Wailly, Noël François (1754), *Principes de la langue françoise*, Paris, De Bure/Barbou.

Zaccour, Suzanne et Michaël Lessard (2017), *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*, Montréal, Somme toute.